Débat : CITOYENNETE ACTIVE ET SOCIETE CIVILE

« Souvenez-vous de vos responsabilités en tant que citoyen par rapport à la conduite des affaires locales, nationales et internationales. Ne comptez ni le temps ni les efforts que cet engagement peut exiger. » *BYM, Advices and Queries*, 34

Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Les termes « citoyen » et « citoyenneté » revêtent plusieurs acceptions : on peut premièrement prendre le terme « citoyenneté », dans son *sens juridique*, à savoir le fait pour une personne d'avoir un passeport ou une pièce d'identité d'un Etat et de jouir d'une série de droits dans ledit Etat. On peut ensuite prendre le terme « citoyenneté » dans un sens plus large, comme une *notion morale*, celle d'une participation active des personnes à la société dans laquelle ils vivent. Les Quakers ont toujours été conscients de cette seconde dimension et ont réfléchi à leur rôle en tant que citoyens dans une société :

« Ne vous contentez pas d'accepter les choses telles qu'elles sont ; soyez toujours en éveil et en questionnement. Cherchez à déterminer les raisons de l'agitation sociale, de l'injustice et de la peur ; essayez de discerner les nouveaux lieux d'essor de la vie socio-économique. Œuvrez pour un ordre social qui permette à chaque homme et à chaque femme de s'épanouir et d'accroître son désir de servir »
BYM Quaker Faith and Practice, 23.01

« …nous devons être prêts, chaque fois que la loyauté envers le Royaume de Dieu nous le commande, à refuser les exigences de l'Etat et à montrer la plus grande loyauté envers l'Etat et la meilleure citoyenneté en refusant des exigences qui sont dans le faux… »
Traduit de T. Edmund Harvey, 1937 tel que cité dans BYM Quaker Faith and Practice, 23.88

Ces observations renvoient à quelques questions fondamentales :

- En tant que citoyen, que puis-je attendre de l'Etat et de la société ?
- La société peut-elle *attendre* certaines formes d'action ou d'implication de ma part ?
- De quelles responsabilités s'accompagne la citoyenneté ? Qu'est-ce qui me permet d'exercer une « citoyenneté active » ?

Citoyenneté légale

Quels sont les droits des citoyens européens?

D'un point de vue légal, le concept de « citoyenneté européenne » apparaît en 1993 avec le Traité de Maastricht. Les citoyens européens jouissent d'un certain nombre de droits : le droit de vote aux élections locales dans un autre pays de l'UE où ils résident ; la liberté de mouvement entre les Etats membres ; le transfert de la protection sociale et des droits à la retraite ; le droit à la protection diplomatique et le droit de pétition. Les droits des citoyens européens ont été une nouvelle fois soulignés avec la désignation en 1995 d'un Médiateur européen, auquel on peut s'adresser pour toute plainte relative à la politique de l'UE.

Les droits du citoyen européen s'appliquent aujourd'hui à tout ressortissant d'un des Etats membres de l'UE. En d'autres termes, ils ne s'appliquent pas aux ressortissants d'un Etat tiers vivant sur le territoire de l'Union. Il y a donc une inégalité de droits qui renforce la discrimination envers les non ressortissants de l'UE résidant sur son territoire. C'est la raison pour laquelle des groupes comme l'*European Network Against Racism* (ENAR) militent en faveur d'un nouveau modèle de citoyenneté

Conseil quaker pour les affaires européennes (QCEA), Square Ambiorix 50, B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 230 4935 Fax : +32 2 230 6370 Courriel : info@qcea.org Site web : http://qcea.quaker.org
aisbl moniteur belge n° 11 732/80 • CCP : 000-1499848-34 • Banque SGB : 210-0559814-79

Le QCEA tient à remercier la Commission européenne pour le soutien financier accordé au projet. La présente publication reflète le point de vue de l'auteur. La commission ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation qui sera faite des informations contenues dans cette publication.

fondé non plus sur la nationalité mais sur le lieu de résidence. Ces groupes estiment que si cet objectif était atteint, la citoyenneté européenne deviendrait une arme contre le racisme.

A l'inverse de la citoyenneté européenne, la *Charte des droits fondamentaux de l'UE* s'applique indistinctement (dans sa majeure partie) aux citoyens et aux personnes résidant sur le territoire de l'UE. Cette charte définit un large éventail de droits civils, politiques, économiques et sociaux. Bien que « proclamée » lors du Sommet de Nice de 1999, cette Charte n'est pas un texte légalement contraignant. Il incombe désormais à la Convention sur l'avenir de l'Europe de voir s'il y a lieu que cela change et d'incorporer la Charte dans le futur traité constitutionnel de l'Union européenne.

Vous sentez-vous « Européen » ? Préféreriez-vous être considéré comme un citoyen de l'UE ou comme un citoyen de votre pays d'origine ?

Citoyenneté active

Vers une société civile européenne ?

Si par citoyenneté on entend un mélange actif d'implication, de responsabilité et de « concern » pour la façon dont est gérée société, il en découle que les citoyens doivent porter autant d'intérêt aux problématiques européennes qu'aux questions locales ou nationales. Il y a néanmoins une distance évidente entre les institutions de l'UE et les citoyens ; une des tâches de la Convention sur l'avenir de l'Europe sera donc de tenter de combler cet écart. Pour ce faire, plusieurs démarches sont envisagées : rendre l'UE plus ouverte et plus transparente, fournir une meilleure information et une meilleure éducation aux citoyens et accorder plus d'espace à une participation active de la société civile.

Le terme « société civile » décrit l'espace dans lequel s'inscrit le débat public et l'action citoyenne. Les organisations de la société civile sont non gouvernementales et sans but lucratif. L'éventail est large : cela va des associations qui organisent des campagnes aux associations caritatives en passant par les groupements confessionnels et les organisations communautaires.

Bien qu'elle ne soit pas officiellement associée aux prises de décision, la société civile peut jouer un rôle important dans le mode de fonctionnement d'une société. Par leur connaissance des points de vue et des valeurs défendues par les gens ordinaires, les organisations de la société civile constituent un lien vital entre les gouvernements et les citoyens.

Au plan européen, ce lien entre les institutions et la société civile demeure néanmoins problématique. La consultation de la société civile s'est faite au gré des circonstances, sans procédures de concertation clairement établies. La Commission européenne a pris quelques mesures pour améliorer cette situation. Dans son *Livre blanc sur la gouvernance* publié l'an passé, elle avance une série de propositions visant à améliorer la transparence, l'efficacité et la redevabilité de l'UE sans apporter de modifications aux Traités. Bien que ce Livre blanc témoigne d'une volonté de dialogue avec la société civile, de nombreuses organisations estiment qu'il ne va pas suffisamment loin. Voici quelques-unes de leurs suggestions :

- L'ajout dans le Traité d'un article disant qu'il est de la responsabilité légale de l'UE d'ouvrir un dialogue avec ses citoyens.
- La création d'un « statut consultatif » officiel pour les ONG, analogue à celui qui existe aux Nations unies.

Sujets de réflexion :

Quel rôle la société civile devrait-elle jouer par rapport à l'avenir de l'UE ?

Estimez-vous que l'UE rend suffisamment de comptes à ses citoyens ?

Faites-vous de la politique au plan européen ? Si non, qu'est-ce qui pourrait faciliter votre engagement ?

Comment les Quakers peuvent-ils davantage s'impliquer dans la société civile européenne ?